

86

## Commission permanente

Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49730

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Travaux dans les locaux d'hébergement des mineurs non accompagnés - Rue Guillaudot à Rennes

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 10 juillet 2023, 4 décembre 2023, 11 mars 2024 et 10 juin 2024 ;

## Exposé :

Les travaux de sécurité incendie, de mise en conformité électrique, d'amélioration énergétique et de modernisation des locaux dans l'ancienne caserne de gendarmerie, rue du Général Guillaudot à Rennes (bâtiments 2, 3, 4 et 5), établissement recevant du public et servant de centre d'hébergement de jeunes mineurs non accompagnés encadrés par l'association COALLIA, sont en cours de réalisation.

Une consultation a été lancée le 20 avril 2023 sous la forme d'une procédure adaptée décomposée en 6 lots.

La Commission d'appel d'offres du 20 juin 2023 a attribué les marchés relatifs aux lots n° 1, 2, 3, 4 et 6 et a déclaré le lot n° 5 infructueux, aucune offre n'ayant été déposée par les entreprises.

La Commission permanente du 10 juillet 2023 a autorisé la signature des cinq lots. Pour le lot n° 5, une nouvelle consultation a été lancée le 9 avril 2024, selon la procédure adaptée avec une date de remise des offres fixée au 13 mai 2024.

Le lot n° 3, attribué à l'entreprise SER AL FER pour un montant de 23 287,00 euros HT, soit 27 944,00 euros TTC a été résilié le 3 avril 2024 pour motif d'intérêt général. Le Département d'Ille-et-Vilaine doit répondre à une évolution significative des besoins à la suite d'une position prise par les architectes des Bâtiments de France d'utiliser des matériaux en bois en lieu et place de ceux initialement prévus lors de la passation du marché subséquent.

Une nouvelle consultation a donc été lancée, selon la procédure adaptée, le 9 avril 2024 avec une date de remise des offres fixée au 13 mai 2024.

Lors des réunions de la Commission permanente des 4 décembre 2023, 11 mars et 10 juin 2024 ont été approuvés les termes des avenants aux lots n° 1, 2 et 6, dont le détail figure en annexe.

La Commission d'appel d'offres du 11 juin 2024 a attribué les marchés de travaux :

- Lot n° 3 : Menuiseries extérieures bois - Entreprise SER AL FER pour un montant de 66 829,10 euros HT, soit 80 194,92 euros TTC.

- Lot n° 5 : Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air : Entreprise QUARK BATIMENTS pour un montant de 82 000,00 euros HT, soit 98 400,00 euros TTC.

Le montant total de l'opération (lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6) s'élève à 644 422,10 euros HT, soit 773.306,52 euros TTC, détaillé en annexe.

## Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot n° 3 Menuiseries extérieures bois, pour un montant de 66 829,10 euros HT soit 80 194,92 euros TTC, avec l'entreprise attributaire SER AL FER retenue par la Commission d'appel d'offres ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché du lot n° 5 Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air, pour 82 000 euros HT soit 98 400,00 euros TTC, avec l'entreprise attributaire QUARK BATIMENTS retenue par la Commission d'appel d'offres.

## Vote :

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 7

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242527

Pour extrait conforme